

Robeco (LU) Funds III
Société d'investissement à capital variable
6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 40.490
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Luxembourg, 11 août 2026

Cher investisseur,

En votre qualité d'actionnaire de la Société, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») vous informe par la présente de certains changements concernant la Société et ses sous-fonds (les « **Sous-fonds** »).

Sauf indication contraire ci-dessous, les changements prendront effet à compter du 10 septembre 2026.

1. Mise à jour des outils de gestion de la liquidité

Sous la « Section 2 – Les Parts », une nouvelle « Section 2.8 Outils de gestion de la liquidité » sera ajoutée au Prospectus afin de fournir aux investisseurs une vue d'ensemble des différents outils de gestion de la liquidité dont dispose la Société en vertu du cadre révisé des OPCVM. Par ailleurs, les libellés des Sections « 2.4 Rachat de Parts », « 2.6 Calcul de la Valeur nette d'inventaire », sous-section « Fluctuation de l'évaluation » et « 2.7 Suspension provisoire de l'évaluation de la Valeur nette d'inventaire et des souscriptions et rachats » sur les différents outils de gestion de la liquidité seront mis à jour.

2. Mise à jour d'une caractéristique environnementale/sociale, d'un indicateur de durabilité et d'un élément contraignant dans les informations précontractuelles SFDR

À l'« Annexe VII – Informations en matière de durabilité par Sous-fonds », le critère basé sur les pays figurant en bas (derniers 15 %) du classement Worldwide Governance Indicators (WGI) – Control of Corruption sera supprimé des caractéristiques environnementales/sociales, de l'indicateur de durabilité et de l'élément contraignant.

Cette modification reflète une meilleure prise en compte des aspects liés à la corruption dans la politique d'exclusion. Les pays considérés comme ne maîtrisant pas suffisamment la corruption font l'objet de ces mesures d'exclusion plutôt que d'un seuil distinct fondé sur le WGI.

De plus, certaines mises à jour mineures et modifications non significatives seront reflétées dans le Prospectus.

Veuillez noter qu'un projet de Prospectus révisé est disponible à dater du 10 septembre 2026 auprès du siège social de la Société.

Il est rappelé aux actionnaires que, comme le prévoit le Prospectus, la Société ne facture pas de frais de rachat et que les actionnaires qui n'acceptent pas les changements présentés ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs actions gratuitement avant 10 septembre 2026.

Si vous n'êtes pas le bénéficiaire économique des actions de la Société, veuillez noter que vous êtes tenu d'informer le ou les bénéficiaires économiques de la teneur de cet avis.

Tout terme défini dans le présent courrier aura la même signification que dans le Prospectus, sauf définition contraire dans le présent document.

Si vous souhaitez de plus amples informations (ou obtenir une copie du Prospectus mis à jour, une fois disponible), veuillez contacter votre chargé de clientèle habituel (Robeco) ou le siège social de la Société. Vous pouvez également consulter le site web à l'adresse suivante www.robeco.com/en/riam.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration de Robeco (LU) Funds III